

somme *Numérique*

Procès-verbal - BUREAU du syndicat mixte

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre à 17h45, le BUREAU du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Philippe VARLET ;

Membres du BUREAU **présents** et *excusés* :

- **M. VARLET Philippe** – Président
- **Mme DELETRE Margaux**, Vice-présidente
- **Mme LHOMME Brigitte**, Vice-présidente
- **M. PARSIS Laurent**, Vice-président
- *M. DELFOSSE Jean-Philippe*
- *M. GEST Alain*
- *Mme MAILLE-BARBARE Françoise*
- *Mme ROY Mathilde*
- *M. FAUVET Frédéric*

Le quorum est constaté par 9 élus présents ou représentés. Le Bureau peut donc valablement délibérer.

Monsieur PARSIS Laurent est désigné secrétaire de séance.

Monsieur GEST Alain donne pouvoir à Madame DELETRE Margaux

Madame ROY Mathilde donne pouvoir à Monsieur VARLET Philippe

Madame MAILLE-BARBARE Françoise donne pouvoir à Monsieur PARSIS Laurent

Délibérations

1. Attribution des lots 3 et 4 du marché « Services de communications électroniques et de connectivité associée »

La présente consultation est émise dans le cadre du groupement de commandes « usages numériques » coordonné par syndicat mixte Somme Numérique. L'accord-cadre a pour objet la fourniture de services de télécommunications. Les prestations sont divisées en 9 lots. Chaque lot donnera lieu à la passation d'un accord-cadre à bons de commande qui sera conclu avec un titulaire. Les prestations à réaliser sont détaillées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP). Le Syndicat Mixte Somme Numérique en qualité de coordonnateur conclut le présent accord-cadre pour ses besoins propres et pour ceux des membres du groupement de commandes ayant confirmé leur engagement sur ledit accord-cadre. Il notifie l'accord-cadre et le met à disposition des membres qui en assureront l'exécution pour leurs propres besoins. Chaque membre du groupement de commandes émet ses propres bons de commandes, supervise la réception des matériels et/ou consommables.

La Commission d'Appel d'Offres a été invitée à se prononcer sur le choix des titulaires des lots 3 et 4 le 27 septembre 2023. Les membres du Bureau valident l'attribution de l'accord-cadre à partir de leurs propositions.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'attribuer l'accord-cadre « Services de communications électroniques et de connectivité associée » aux sociétés suivantes :

Lot 3 : Abonnement de services de téléphonie mobile voix et data, de communication Machine to Machine, services d'envoi de messages en masse : BOUYGUES TELECOM

Lot 4 : Abonnement de services de téléphonie mobile voix et data dit de secours : SFR

Adoptée à l'unanimité

Les sujets de l'ordre de du jour étant épuisés, la séance est levée à 18h00.

Liste de la délibération examinée par le Bureau

- Attribution des lots 3 et 4 du marché « Services de communications électroniques et de connectivité associée »